

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. a Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS LES ABONNEMENTS sont des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois... 6 fr. Six mois... 11 fr. Un an... 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 17 Février 1872.

Depuis quelques jours, ce n'est pas au sein de l'Assemblée, mais dans les réunions diverses des membres de l'Assemblée que se traitent et s'élaborent les grands projets politiques.

Tout le monde comprend que les jours de la République sont comptés, et que le plus vite possible l'Assemblée doit constituer un gouvernement réel. Nous avons eu trois fois la République, et chaque fois elle nous a donné, avec des perfectionnements nouveaux, la guerre civile, l'incendie, l'assassinat des bons citoyens, la misère générale avec l'incertitude dans les affaires.

Quel sera le remède adopté ? Dans le camp impérialiste, les espérances augmentent chaque jour, et la nomination de M. Rouher est envisagée comme une force considérable pour le principe de l'appel à la nation.

Parmi les orléanistes, on comprend qu'un nouvel essai de monarchie révolutionnaire est irréalisable. On ne veut pas faire un autre 1830, qui maintiendrait une division profonde entre les deux grandes fractions du parti monarchique.

De leur côté, le plus grand nombre des légitimistes manifestent leur estime pour les princes d'Orléans, et surtout pour le comte de Paris et pour le duc d'Aumale, qui repoussent l'établissement d'un régime monarchique en dehors des règles fondamentales, et qui voudraient que l'attitude de M. le comte de Chambord ne leur imposât pas la renonciation au drapeau tricolore et leur permit une réconciliation positive et décisive.

En dehors de ces deux partis orléaniste et légitimiste, se placent 60 ou 65 députés légitimistes absolus, pour lesquels la famille d'Orléans est une ennemie à moins qu'elle ne renonce à tout souvenir.

Cette situation délicate a inspiré à certaines influences orléanistes et légitimistes le projet de se rapprocher plus que jamais, et de maintenir entre des hommes, jadis séparés, une alliance vraie, efficace et durable. Ces hautes influences se sont dit que, si par malheur les princes ne pouvaient se trouver réunis, il fallait du moins que la bonne harmonie de leurs amis intelligents et libéraux fit de nouveaux progrès et trouvât des assises plus solides encore.

Une situation nouvelle, se traduisant par un progrès réel vers une solution, doit sortir de là. Pourquoi les républicains modérés, eux aussi, qui ne veulent pas être confondus avec les ra-

dicaux, qui ont des chefs honorables et honorés tels que MM. Victor Lefranc, Marcel Barthe, Féray, Rampont, Bardoux, etc., etc., n'arriveraient-ils pas à reconnaître que leurs espérances sont de véritables utopies, et que la République aboutit fatalement à la Commune et au Gambétisme ?

Le temps presse, car le pays veut à tout prix échapper à la révolution. Le danger est tellement grand, la chute a été si profonde que la France n'hésitera pas à accepter le salut de la première main vigoureuse et résolue qui le lui apportera.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 15 février.

On dément formellement la nouvelle, donnée hier par un journal, que le gouvernement prendrait l'initiative de propositions constitutionnelles. Le gouvernement paraît à cette heure, uniquement préoccupé des questions financières, et son plus vif désir est que la commission du budget active ses travaux, afin que la Chambre puisse voter le plus tôt possible les impôts destinés à rétablir l'équilibre dans le budget.

Le programme de la droite (Ernoul-Moulin, etc.) avait réuni hier 70 signatures. Beaucoup de membres de la droite, du centre droit et même de l'extrême droite, tout en lui donnant leur approbation verbale, ne jugent pas encore à propos de lui donner une adhésion publique. Dans la réunion tenue hier, à une heure, chez le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, il a été convenu que le programme ne serait pas communiqué officiellement au comte de Chambord, mais qu'on se contenterait de pressentir ses intentions à ce sujet. Les délégués, désignés pour se rendre en Belgique, n'attendent que l'avis de l'arrivée du prince dans ce pays, avis qu'on n'avait pas encore reçu ce matin jusqu'ici, les critiques des légitimistes, ont plus spécialement porté sur l'opportunité du programme, que sur les idées qui y sont émises, bien que certains termes leur paraissent discutables. L'opportunité du programme, est surtout contestée par cette raison qu'on annonce un prochain manifeste du comte de Chambord, et qu'il aurait beaucoup mieux valu, pense-t-on, laisser le prince exposer lui-même ses idées sur la monarchie, sans s'exposer à le gêner par les paroles de ses amis.

Il n'est pas exact que la commission du budget, ait été avisée officiellement ou même officieusement, que le gouvernement était en négociation avec la Prusse, pour hâter la libération du territoire. Je vous ai dit hier, que le gouvernement se préoccupait de cette question, mais, qu'il ne croyait pas le moment venu d'ouvrir utilement des négociations. Dans les hautes régions financières, on discute vivement le projet, basé sur le rachat des obligations de chemins de fer, et on lui trouve des inconvénients qui pourraient bien en rendre l'adoption finale impossible. D'après un bruit, que je vous transmets sous toute réserve bien qu'il me vienne d'une source sérieuse, la Prusse aurait fait entendre qu'elle évacuerait notre territoire moyennant le paiement d'un milliard en acceptant pour les deux autres, la signature du gouvernement français.

L'Etat a fait mettre, hier, les scellés sur les papiers de M. Conti.

M. Rouher a fait, hier, inscrire son nom à la place que la mort de ce député vient de laisser vide à l'Assemblée. L'ancien vice-empereur a donné dimanche un dîner auquel assistaient la plupart de ses nouveaux collègues bonapartistes. On présume que le comité bonapartiste proposera au suffrage des Corses,

en remplacement de M. Conti, M. Forcade de La Roquette ou M. Clément Duvernois.

Les pétitions des catholiques relatives à la politique française en Italie viendront probablement à la séance de samedi. M. Abbadie de Barrau a terminé son rapport qui conclut, dit-on, à l'ordre du jour pur et simple. M. de Belcastel se propose de prendre la parole.

L'Empereur et l'Impératrice du Brésil ont quitté hier Bayonne se rendant à Burgos.

Un incendie a eu lieu, hier à Saisy (Nièvre) ; 17 corps de bâtiments ont été brûlés.

Le carnaval s'est terminé sans avoir donné lieu à aucun désordre dans toute la France. Il est à regretter seulement qu'on n'ait pas partout compris aussi bien qu'à Paris que les fêtes et parades ne convenaient pas à notre situation présente. Des cavalcades ont eu lieu dans quelques villes du midi ; notamment à Auch. Les organisateurs de ces démonstrations auraient mieux fait d'imiter l'exemple donné par quelques villes du Nord et d'en consacrer l'argent à la souscription nationale pour la libération du territoire.

Versailles, 16 février.

La gauche a informé le ministre de l'intérieur de son intention de lui adresser aujourd'hui une interpellation au sujet d'un almanach impérialiste, intitulé l'Abelle, qui est distribué à profusion depuis quelque temps dans les Charentes. Le baron Eschassériaux, député de la Charente-Inférieure répondra, dit-on, à cette attaque des amis de M. Gambetta contre le parti bonapartiste. La discussion peut devenir assez animée. On assure que M. Rouher ne paraîtra pas à l'Assemblée avant lundi.

Le gouvernement présentera probablement aujourd'hui le projet de loi désignant la Nouvelle-Calédonie comme séjour des condamnés à la déportation.

Les initiateurs et principaux signataires du programme de la droite ont tenu hier soir une réunion dont on ne dit pas le résultat. Peut-être y a-t-on désigné les délégués qui doivent aller communiquer le programme au comte de Chambord. Celui-ci, se trouve depuis mardi à Anvers, mais on dit qu'il va se rapprocher bientôt de la frontière française.

Dans une réunion tenue hier chez le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, il a été convenu que le nom du comte de Chambord, ne serait pas mêlé aux tentatives de fusion parlementaire qui se poursuivent actuellement. On assure que, de son côté, le comte de Chambord évitera, dans son manifeste ou plutôt dans le programme de gouvernement qu'il se dispose à publier incessamment, de parler du programme de la droite.

Le centre droit n'a pas tenu hier soir la réunion qui avait été annoncée. Cette réunion aura lieu demain. Malgré l'adhésion éclatante donnée par le duc Decazes au programme de la droite, on se montre généralement assez peu disposé dans le centre droit à signer ce document. Les notabilités du centre droit paraissent, d'ailleurs, convaincues que le comte de Chambord n'adhèrera pas au programme en question et qu'avant peu de jours il ne sera pas plus question de cette tentative que si elle n'avait jamais eu lieu.

Il se confirme que le comte de Paris a donné son adhésion au programme. Par contre, le duc d'Aumale se montrerait beaucoup moins bien disposé que son neveu à cet essai de rapprochement avec la branche aînée.

Il est inexact qu'une entrevue ait eu lieu hier ou avant hier entre le président de la République et le comte d'Arnim. Celui-ci souffre encore d'une sorte d'angine et il y a près de quinze jours qu'il n'a pas paru à l'hôtel de la présidence.

On parle de la nomination de M. Berthemy à la légation de Washington et de l'amiral Larocnière, à celle de Rome, mais je ne crois pas qu'il y ait encore rien de décidé à cet égard.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 12 février.

Nous avons annoncé, dans notre lettre de Versailles, du 12 février, le discours de M. Léopold Limayrac en faveur de l'assistance dans les campagnes. Nous le reproduisons aujourd'hui :

M. le président. M. Limayrac a la parole.

M. Léopold Limayrac. Messieurs, je suis l'un des auteurs de la proposition, et c'est à ce titre que je viens l'appuyer par quelques courtes observations.

L'assistance publique dans les campagnes n'est pas une idée nouvelle, comme vient de le dire mon excellent collègue, M. Lestourgie.

Cette idée a été reproduite à toutes les époques et tous les gouvernements en ont édicté la réalisation.

En effet, un édit du mois de juin 1662, reproduit le 20 juillet 1677, avait ordonné, en vertu de règlements plus anciens, qu'il serait procédé à l'établissement d'un hôpital en chacune des villes ou gros bourgs du royaume pour les pauvres et les orphelins.

La République reprit ce projet, et par une loi du 27 novembre 1796, elle institua des bureaux de bienfaisance dans chaque chef-lieu de canton.

Le Consulat, à son tour, marcha dans la même voie, et par un règlement de 1801 il institua des bureaux de bienfaisance auxiliaires dans les communes rurales.

Mais il n'est rien résulté de ces lois et règlements, qui sont restés dans l'inertie comme tant d'autres, et les communes rurales en attendent encore la réalisation.

Enfin, la République de 1848 reprit ce projet, et l'Assemblée nationale inscrivit dans sa Constitution ces paroles mémorables :

« Art. 43. — La société fournit l'assistance aux infirmes et aux vieillards sans ressources, et que leurs familles ne peuvent secourir. »

Le gouvernement provisoire, fidèle à cette déclaration, présenta un projet de loi d'assistance qui fut élaboré par M. Dufaure, et l'Assemblée législative s'empessa de nommer une commission de trente membres qui fut chargée d'étudier la question. Cette commission était composée des hommes les plus considérables par le savoir, le talent et l'expérience ; parmi eux se trouvaient MM. Berryer, de Montalembert, Thiers, de Melun, Dupin, Buffet, Raudot, de Rémusat, de Sèze, Coquerel et d'autres personnages éminents qui occupent tous une place distinguée dans les annales parlementaires.

Malheureusement les événements politiques vinrent interrompre les travaux de cette grande commission et les empêcher d'aboutir ; mais il nous reste d'elle deux rapports, deux documents admirables qui furent présentés, l'un par M. Thiers, l'autre par M. de Melun, rapports qui nous ont conservé une œuvre appelée à éclairer et à faciliter la vôtre, messieurs. Cette œuvre inachevée ne doit pas rester stérile ; il vous était réservé de la reprendre et de mettre à exécution les moyens d'assistance qu'elle indique et d'autres encore qui vous seront présentés, n'en doutez pas, par des hommes de bonne volonté qui se préoccupent des misères humaines et se donnent la double mission d'améliorer le sort des classes pauvres. (Très-bien.)

Les renseignements ne feront pas défaut, car je puis donner un renseignement précis et certain : les auteurs de la proposition reçoivent journellement des mémoires et des lettres pleines d'intérêt, adressés par des conseillers généraux, des maires et des notables d'un très-grand nombre de départements qui apportent le tribut de leurs idées et demandent avec instance qu'un projet d'assistance soit enfin élaboré.

J'ai là, messieurs, un dossier qui montre les nobles aspirations de ces hommes de cœur et en parti-

Mercredi, 14 février, 5 heures.

L'Assemblée a repris la discussion sur le projet de loi relatif au cumul des députés fonctionnaires. Ce projet a été renvoyé à demain.

Le projet de loi tendant à donner une pension aux veuves du général Clément Thomas, et de M. Gustave Chaudey, a été abordé. La pension de la première a été votée, puis le projet a été renvoyé à la commission pour délibérer à nouveau.

Séance du 13 février.

La proposition de M. de Tréveneuc est reprise. L'article 3, rédigé à nouveau par la commission, est adopté dans les termes suivants par 335 voix contre 217 :

« Une Assemblée, composée de deux délégués élus par chaque conseil général en comité secret, se réunira dans le lieu où se seront rendus le gouvernement légal et les députés qui auront pu se soustraire à l'action de la violence. Les délibérations de cette Assemblée ne seront valables qu'autant que plus de la moitié des départements y seront représentés. »

L'Assemblée vote ensuite l'article 4, ainsi conçu : « Cette Assemblée est chargée des mesures à prendre pour maintenir l'ordre public et pour rendre à l'Assemblée nationale la plénitude de sa souveraineté et le libre exercice de ses droits. Elle pourvoira provisoirement à l'administration du pays. »

L'ensemble de la proposition est adoptée par 484 voix contre 75.

L'Assemblée passe à l'examen de la proposition de M. Jozon, relative à une formule destinée à caractériser les nouveaux impôts nécessités par la guerre contre la Prusse.

M. Jozon et ses collègues avaient demandé que toutes les cotes des contribuables portassent, en regard des nouveaux impôts, cette désignation : « Frais de la guerre contre la Prusse, déclarée par Napoléon III. »

La commission se contente de cette désignation :

« Frais de guerre contre la Prusse, 1870-1871. » M. Jozon n'est pas satisfait. Il demande qu'on rétablisse les mots qu'il avait proposés.

Après un débat très-agité, la rédaction de M. Jozon est votée par 301 voix contre 236.

M. le président. — Maintenant je présente la question de savoir si l'Assemblée entend passer à une troisième délibération du projet de loi.

Deux épreuves par assis et levé sont déclarées douteuses par le bureau.

A la fin de la deuxième épreuve, quelques réclamations s'élèvent sur les bancs de la droite.

On procède en conséquence au scrutin.

Voici le résultat :

Table with 2 columns: Votes and Count. Rows: Total voters (570), For (310), Against (260).

L'Assemblée passera à une troisième délibération.

On annonce qu'à cette troisième délibération il sera présenté un amendement ainsi conçu :

« Frais de la guerre à la Prusse, déclarée par Napoléon III et continuée par les hommes du 4 septembre, sans l'assentiment de la nation. »

Revue des Journaux

Liberté.

Chez M. Rouher, en dehors de l'homme politique dont la carrière est pleine de défaillance et de contradictions, il est impossible de méconnaître qu'il y a intelligence peu commune des questions économiques, un tempérament libéral qui ne s'est jamais démenti et qui va s'affirmer une fois de plus à la tribune de l'Assemblée nationale, dans les grandes questions qui préoccupent justement le commerce et l'industrie.

En 1848, M. Rouher appuyait à l'Assemblée nationale l'abolition de l'impôt du sel ; en 1863, il faisait décréter la liberté de la boulangerie ; dès 1865, il se plaçait à la tête d'une grande révolution économique qui devait aboutir à substituer le système du libre échange au système protectionniste.

Négociateur, avec lord Cowley et Cobden, du traité commercial du 22 janvier 1860, entre la France et l'Angleterre, il signait, l'année suivante, sur les mêmes bases, un traité avec la Belgique et l'Italie.

Ce sont ces traités qu'on s'efforce aujourd'hui de détruire ou tout au moins de modifier profondément, et puisque l'Assemblée, tout en votant certaines surtaxes, en créant certains impôts, qui sont la négation de ces

traités, a cru devoir réserver le principe même sur lequel ils reposent, nous estimons que la présence de M. Rouher à l'Assemblée nationale est nécessaire et utile aux intérêts économiques de notre pays.

Patrie.

Le Siècle paraît fort intrigué et fort inquiet, parce que nous avons dit que dans une caisse appartenant à la princesse Mathilde, et saisie le 4 septembre avec ce dédain de la propriété qui distingue les révolutionnaires, on avait trouvé... non pas des diamants, des objets d'art précieux... mais de petites et longues lettres fort compromettantes pour quelques-uns des grands prêtres de la démocratie.

Là-dessus, le Siècle, saisi d'une sainte, mais burlesque indignation, nous supplie de publier ces lettres. Il semble nous prendre pour un des siens, ce dont nous serions en droit de nous fâcher ; ce n'est pas nous, semble-t-il, qui avons entrepris ce petit métier assez malpropre qui s'est appelé « la publication des fascicules, » et il convient de laisser le soin de le continuer aux gens qui n'en sont plus à craindre de se salir les mains.

Mais ce n'est pas ce point là qui, dans la réponse du Siècle, nous a à la fois le plus surpris et le plus amusés. Non, l'étonnant pour nous et le burlesque, c'est de voir le Siècle, se mettre en si grands frais d'indignation contre les démocrates qui ont sollicité quelque chose de la princesse Mathilde. Mais vous-même, Siècle, n'avez-vous jamais courtoisément cette princesse ? — Non ! — Si ce n'est elle, c'est donc son frère, car, enfin, voyons, est-ce que vous n'étiez pas du dernier bien avec le Palais-Royal ? Est-ce que vos rédacteurs n'ont pas émargé, comme vous dites, et sous l'Empire, au livre d'or de la Légion d'Honneur ; pour parler français, est-ce qu'ils n'ont pas sollicité et obtenu la croix ? Que ce soit de la princesse Mathilde ou d'une autre altesse que soient venues ces faveurs, qu'importe ! Vous êtes décorés, messieurs, décorés par l'Empire.

Gazette de France.

Le procès des accusés d'Arcueil a mis au jour une lettre adressée à M. Jules Favre par M. Gambetta et retrouvée dans les papiers de Lucipia.

14 janvier, 1871.

Gambetta à Jules Favre.

« Je ne peux pas me lasser de vous le redire et chaque fois avec plus d'insistance : Il faut sortir, sortir tout de suite, sortir à tout prix ; sortez aussi nombreux que possible, sortez sans espoir de retour. Près de trois cent mille hommes vous ont abandonnés pour cinq jours, pour courir les uns sur Chanzky, les autres sur Bourbaki. Nous les retiendrons le plus possible. Mais n'attendez pas qu'ils reviennent pour sortir, ne les laissez pas remonter sur Paris. »

« Votre dépêche du 10 janvier, reçue et déchiffrée aujourd'hui m'a causé autant de douleur que de colère. Comment se fait-il que voyant et jugeant aussi clairement les hommes et les choses, vous puissiez subir un joug sous lequel Paris, la France et la République vont succomber ? »

« Il n'est nulle convenance, nulle relation, nul intérêt qui puisse vous faire fléchir ni hésiter. Votre dépêche est un arrêt rendu contre lui et contre vous également. »

« Que dira la France et l'histoire quand elle connaîtra la vérité écrite par vous-même ? »

« Quand je vois que le 8, suivant ce que vous nous dites, tout était préparé, ordonné, et que sans motif rien ne s'est exécuté, je me demande si vous mesurez bien l'étendue de telles fautes et l'étendue de nos responsabilités, car je ne me sépare jamais de vous. Je vous remercie d'ailleurs de toutes les feuilles politiques que vous avez obtenues pour moi, mais je n'ai pas le courage de traiter pour le moment la question, et je termine comme j'ai commencé en vous criant : Sortez, sortez si vous ne voulez laisser périr la France, et je ne saurais me lasser de le redire. »

« Vous n'avez autour de vous qu'un simple cercle de feu, derrière lequel nos audacieux et habiles ennemis dérobent tous leurs mouvements. »

« La province sera d'ailleurs écho au cri unanime de Paris, et se demande à son tour pourquoi cette persistante inaction. Chanzky s'est remis de son échec d'hier, et nos affaires dans l'Est ont bonne tournure. »

Gambetta.

Rien ne saurait mieux faire apprécier l'incapacité vraiment prodigieuse de M. Gambetta que ce document expédié à une heure aussi critique à celui des membres du gouvernement provisoire qui possédait au plus haut degré sa confiance. Quand M. Gambetta envoyait à toute la France le récit de sorties imaginaires

et de victoires dont on ne tardait pas à reconnaître l'illusion, il était permis de supposer que le dictateur cherchait à tromper le pays pour l'entretenir dans la résolution de lutter outrance. Mais quel intérêt ou quel aveuglement le poussait-il à tromper M. Jules Favre ?

On ne s'explique pas, en effet, que M. Gambetta, chef du gouvernement, renseigné comme il devait l'être par ses rapports des chefs de corps, des éclaireurs, des agents de toute espèce, ait pu envoyer à M. Jules Favre de nouvelles aussi étranges que celles qu'il adressait dans la lettre qu'on vient de lire. On se demande si l'on rêve quand on lit dans cette dépêche, datée du 14 janvier, que près de 500,000 soldats allemands ont abandonné le siège de Paris pour cinq jours, qu'il n'y a plus autour de la capitale qu'un simple cercle de feu, que Chanzky se remet de son échec de la veille.

Il n'est pas possible de supposer que M. Gambetta, dictateur et ministre de la guerre, ait pu ignorer, en écrivant à ses collègues, ce qui venait de se passer devant le Mans. La série de combats qui devait aboutir à nos derniers désastres de ce côté avait commencé le 10 ; le 11, l'ennemi nous livra une grande bataille ; le 12, les Allemands entraient au Mans ; le 13 le prince Frédéric-Charles établissait son quartier-général dans cette ville ; le 14, M. Gambetta écrivait à M. Jules Favre que Chanzky s'était remis de son échec de la veille.

M. Gambetta a fait plus que de commander une place ou une armée ; il a dirigé en maître absolu toutes les opérations militaires qui se sont accomplies depuis son arrivée à Tours. Sans mission ni mandat de personne, il a pris le ministère de la guerre, il s'est emparé de la dictature, il a levé des armées, tracé des plans de campagne, fait livrer des batailles ; en vertu de quel droit, au nom de quel privilège peut-il se soustraire à la responsabilité qu'il a encourue ? Son usurpation ne pouvait s'excuser que par la victoire ; le pays est en droit de réclamer aujourd'hui qu'un verdict sévère vienne frapper l'homme dont l'administration a pu s'appeler la dictature de la défaite et de l'incapacité.

Paris-Journal publie une lettre curieuse de M. Cantagrel, conseiller municipal. Elle aurait été trouvée chez Lucipia, un des assassins des dominicains. M. Cantagrel était l'ami politique de Lucipia.

Nantes, 26 mars 1871.

« Cher ami, »
« A la hâte, deux mots. »
« Adressez-moi vos lettres au journal, ou simplement à M. Suire, 8, rue Santeuil. »
« Combien je regrette de n'être pas à Paris ! mais je suis utile ici, et mes amis politiques m'y retiennent. »

Absent de Paris, je ne puis espérer qu'on m'y nomme. Et cependant les Parisiens me devraient bien cela, après m'avoir préféré en 1863 Darimon, et en 1869 Jules Favre. Et puis, il faudrait des hommes qui comprennent toute l'ampleur du mouvement d'affranchissement dont Paris a pris l'initiative, et dont le triomphe peut seul sauver la France en fondant la justice et le progrès social sur les véritables bases. Or, je crois être un de ces hommes-là !

« Oh ! oui certes, j'accepterais si j'étais nommé ! »

« Salut cordial à Léo et aux autres bons. »

CANTAGREL.

« Je verrai votre famille demain. »

« A Louis Lucipia, 5, rue Toulou, à Paris. »

Cette lettre était écrite le 26 mars, quatre jours après les assassinats de la place Vendôme et huit jours après l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

M. Cantagrel est aujourd'hui conseiller municipal, il attend sans doute l'occasion de renouveler toute l'ampleur du mouvement d'affranchissement de Paris.

Français.

On est assez préoccupé, dans les cercles diplomatiques, de l'état des relations entre l'Angleterre et les États-Unis. Plusieurs prétendent que M. de Bismarck n'est pas étranger à ce qui se passe, et que, s'il y a un germe de conflit entre l'Angleterre et les États-Unis, il faudrait l'attribuer à l'influence de la diplomatie allemande. M. de Bismarck voudrait, avant que la France ne se soit reconstituée, achever, à l'ouest de l'empire d'Allemagne, certaines annexions auxquelles il n'est pas douteux que l'Angleterre ne veuille

culier des prêtres et des médecins, ces humbles et généreux bienfaiteurs de l'humanité qui sont amenés, par la nature de leurs fonctions, à sonder les misères des indigents et à descendre dans les détails de leurs souffrances. Tous déclarent que la situation des malades, des infirmes et des indigents dans les communes rurales est lamentable et, sans contester les bienfaits que les établissements hospitaliers qui existent dans les villes créent en faveur des populations, ils plaignent les campagnes et se demandent s'il n'est pas possible de leur en assurer le bienfait en modifiant cette situation.

Ils disent que le soin des infirmes, des malades et des orphelins est une dette d'honneur pour la société et dont l'acquiescement ne peut être déferé qu'à cette grande Assemblée qui possède, à un si haut degré, le sentiment et l'habitude du bien. J'espère, messieurs, que vous tiendrez à honneur de réaliser cette entreprise grande, utile et juste. (Très-bien ! très-bien !)

Cette entreprise est immense... (Bruit).

Messieurs, ces renseignements sont très-intéressants au point de vue de la question et c'est la seule raison qui me les fait porter à cette tribune. Je vous prie de bien vouloir m'accorder votre bienveillance. (Parlez ! parlez !)

Cette entreprise est immense, il faut le reconnaître ; mais le problème n'est pas insoluble et son étude sera, pour la commission nouvelle que vous allez choisir dans votre sein, une grande et noble mission.

Elle aura à chercher les moyens d'étendre l'action de la charité privée et de la féconder en lui donnant un caractère collectif, et de l'associer à la charité individuelle, à la bienfaisance de l'Etat et des communes ; elle réunira en un faisceau de bonnes œuvres l'assistance locale et cantonale, qui sera le complément de la bienfaisance privée. Noble pensée qui, à toutes les époques, a occupé les esprits généreux et dont la réalisation, secondée par d'autres réformes, ranimera les vertus publiques, fera revivre le sens moral de la nation, rendra au peuple le sentiment de ses devoirs et le respect de la religion et de tous les bons principes, cette force fondamentale du monde sans laquelle il ne peut y avoir ni calme ni salut pour notre malheureux pays ! (Nouvelles marques d'assentiment.)

Cette œuvre est digne de vous, elle parlera au cœur du pays, et soyez assurés qu'elle sera mieux appréciée que les plus hautes conceptions politiques, car on est toujours plus sûr d'être compris des masses en s'adressant à leur cœur qu'en parlant à leur esprit. (C'est vrai ! Or, il est essentiel de prouver au peuple que l'Assemblée s'occupe de lui, qu'elle s'occupe sérieusement de ses intérêts, qu'elle n'a pas d'autre mission, quoi qu'en puissent dire ses détracteurs, que l'avenir et la grandeur de la France. (Très-bien ! très-bien !)

C'est dans ces sentiments, messieurs, que nous avons présenté cette proposition. Nous l'avons fait dans une pensée d'honnêteté et d'ordre social afin de soulager la classe indigente et de faire bien comprendre aux populations des campagnes que si les gouvernements qui ont précédé celui-ci ont commis la faute irréparable de les laisser dans l'abandon et dans l'oubli, l'Assemblée nationale a formellement résolu de réorganiser le pays et de les faire participer à tous les biens de la civilisation et du progrès afin de mettre à profit leur force et leur patriotisme. (Oui ! oui ! très-bien ! — Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Je ne répondrai qu'un mot à l'honorable colonel Denfert, et je lui dirai que son objection sur la proposition qu'il trouve incomplète est radicalement combattue par la décision de l'Assemblée à l'occasion de la proposition faite, il y a quelques jours, par l'honorable duc d'Audiffret-Pasquier, rapporteur. En effet, cette proposition avait pour objet d'étudier la situation des classes ouvrières en France, et quoique cette proposition ne fût accompagnée d'aucun projet, l'Assemblée a voté l'urgence sans observation ; l'Assemblée est trop équitable pour ne pas accorder la même indulgence à notre proposition et je la prie, comme mon honorable collègue M. Lestourgie, de vouloir bien ordonner la troisième lecture. (Très-bien ! très-bien ! sur un grand nombre de bancs)

M. le président. Je donne lecture de la proposition :

« Article unique. — Il sera nommé une commission de quinze membres chargée d'étudier les moyens d'organiser l'assistance publique dans les campagnes. »

Je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle entend passer à la troisième délibération.

(L'Assemblée consultée, décide qu'elle passera à la troisième délibération.)

Séance du 13 février.

Discussion et rejet de la prise en considération de la proposition de Amet, ayant pour objet l'établissement d'un impôt de 25 centimes par 1,000 francs sur toute la fortune de la France.

Première délibération sur le projet de loi réglant, au point de vue de l'indemnité, la situation des fonctionnaires nommés députés. Ce projet repousse le cumul des fonctions. La plupart des articles ont été adoptés.

mettre obstacle. Ce serait précisément pour que l'Angleterre n'intervint pas dans une nouvelle extension de l'Allemagne du Nord et ne contrariât pas les desseins de M. de Bismarck que celui-ci préparerait l'éventualité d'un conflit entre Londres et Washington. La question de l'Alabama, d'apparence toute commerciale, aurait ainsi la plus haute portée politique. Si une guerre maritime venait à éclater entre l'Angleterre et les Etats-Unis, elle serait immédiatement suivie d'une nouvelle guerre continentale, d'une entreprise de l'Allemagne sur les Etats riverains de la mer du Nord.

6^e Conseil de guerre de Versailles

MASSACRE DES DOMINICAINS

Audience du 12 février.

L'audition des témoins a continué, sans apporter aucun fait nouveau. Il a été établi qu'un bataillon de fédérés, le fameux 101^e, a vidé, avec le concours des femmes ou des concubines, quatre-vingts pièces de vin trouvées dans les caves du collège des dominicains. Il ne restait plus de vin pour l'ambulance, mais on songeait bien aux malades et aux blessés !

Audience du 13 février.

L'audience d'aujourd'hui a été levée de très bonne heure, et le conseil n'a entendu que des témoins d'une importance secondaire.

Audience du 14 février.

Le Conseil en a fini avec les témoignages. Trente-trois témoins à décharge ont été entendus. Il a été recueilli cent-huit dépositions tant à charge qu'à décharge dans ce procès.

Audience du 15 février.

Le réquisitoire du commissaire du gouvernement et les plaidoiries occupent ces deux audiences. On croit que le jugement sera rendu vendredi soir, au plus tard samedi.

Chronique locale et méridionale.

Voici les votes des députés du Lot sur la proposition Tréveneuc :

Pour l'article 3 de la proposition,

MM. de Lamberterie, Pagès Dupont;

CONTRE, M. Joachim Murat.

Voici maintenant les votes sur la proposition Jozon :

CONTRE la formule : *Frais de la guerre déclarée par Napoléon III,*

MM. de Lamberterie, Joachim Murat, Pagès Dupont, Limayrac;

N'ont pu prendre part au vote,

MM. du Valcn, Rolland.

Dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition Jozon, la loi a été repoussée par nos quatre députés qui venaient de voter contre la formule ci-dessus.

M. le Ministre des travaux publics a été entendu hier par la commission relative au régime général des chemins de fer; il a assuré que les compagnies allaient pouvoir fonctionner de façon à satisfaire le commerce, attendu que l'encombrement aurait bientôt complètement disparu.

(Messager de Paris.)

AVIS

MM. les membres de la Légion d'honneur, les décorés de la médaille militaire et d'Ordres étrangers sont priés de se présenter, le plus tôt possible, dans les bureaux de la mairie, de 2 h. à 4 h. du soir, munis des pièces authentiques et des renseignements nécessaires à la reconstitution des nouvelles matricules, les anciennes ayant été détruites par l'incendie.

Les familles qui ont perdu quelque membre,

ayant appartenu à une des diverses catégories ci-dessus, devront aussi le signaler, afin que son nom continue à figurer sur les contrôles de la grande chancellerie.

Mairie de Cahors le 16 février 1872.

Le Français confirme en ces termes les bruits répandus dans le monde politique au sujet du Midi.

« On rapporte de très-bonne source que le comte d'Arnim, l'ambassadeur de l'Allemagne à Paris, a fourni au chancelier des renseignements sur l'état des esprits dans le sud de la France, renseignements qui ne sont rien moins que rassurants. Aussi le gouvernement prussien est-il préparé à toutes les éventualités. »

Nous annonçons aux auditeurs du cours d'allemand de M. Malinowski, que ce cours n'aura pas lieu samedi prochain, à cause de la séance du conseil municipal.

A la prochaine leçon de mercredi, 23 février, on reprendra la théorie des déclinaisons, et le professeur démontrera qu'avec les trois types : de l'article, du substantif radical allemand et de l'adjectif, on peut apprendre les changements de tous les mots déclinaisons de la langue allemande, et par conséquent la moitié de la grammaire. On continuera toujours l'étude des racines allemandes par les racines étymologiques et par la méthode mnémographique, que les auditeurs du cours connaissent déjà.

L'œuvre de la libération du territoire gagne du terrain parmi nous. Voici un exemple que nous voudrions voir suivre par tous les établissements du même genre :

M. Delmas, limonadier à Castelfranc, a renoncé aux frais de billard en faveur de la souscription pour la libération du territoire, et chaque partie de cartes, d'échecs, etc., qui se joue dans cet établissement, est grevée d'une taxe de 15 centimes que les habitués mettent le plus grand empressement à acquitter. Les sommes sont déposées dans un tronc exposé à cet effet. Il est certain que cet exemple, généralement suivi, produirait les meilleurs résultats.

UNE FÊTE CHRÉTIENNE AU VILLAGE.

Monsieur le Rédacteur,

La paroisse d'Albas sortait aujourd'hui de son deuil patriotique; oubliant un instant et nos plaies saignantes et nos malheurs, elle se réjouissait, et sa joie n'avait rien de mondain.

Ce jour, était le sien pour la célébration de cette fête perpétuelle que la dévotion d'un saint prélat de pieuse mémoire a si bien établie dans notre diocèse pour la gloire de Dieu et pour le bonheur des fidèles, et par une heureuse inspiration, le pasteur bien-aimé qui nous dirige avait préparé pour aujourd'hui, nos enfants à la première visite pour eux, du Dieu puissant qui fait et brise les hommes, qui humilie et relève les peuples.

Dès hier au soir, la belle et imposante sonnerie de notre Eglise qui, depuis nos désastres, n'avait redit que nos douleurs, lançait vers le Ciel, à toute volée, des sons de joie et de pitié. A six heures, le St-Sacrement était exposé et dès ce moment, jusqu'à l'aube, la population mâle se succédant d'heure en heure par escouades n'a cessé de former autour du sanctuaire comme une garde d'honneur, guirlande de fidélité et de dévouement.

Oh ! il était beau ce spectacle frappant, en haut, par la gloire et la majesté, en bas par l'humilité, par la simplicité, et cette garde et ces adorateurs n'avaient ni galons, ni livrée, leur encens était pur; nobles enfants du peuple, chrétiens inébranlables, ils s'inclinaient convaincus et aimants, sans apprêts, sans mensonge, tous couverts des fatigues de la journée — ils priaient pour leurs enfants et pour la patrie affligée.

Le matin, à l'heure fixée pour le St-Sacrifice, la population réunie, s'est transportée de l'Eglise à l'hôtel de la mairie où les enfants l'attendaient et traversant nos places et nos rues au milieu de spectateurs émus qui, la tête nue et le genou en terre s'inclinaient, eux aussi, devant leur Dieu et devant ses élus, elle est rentrée au sanctuaire. Là, le coup d'œil était splendide et céleste; l'Eglise, parée avec un goût exquis par les soins de nos bonnes sœurs de Vaylats, resplendissait de fleurs, de dorures et de lumières; la belle tenue de ces enfants privilégiés, leurs costumes uniformes et leurs couronnes blanches, relevés par leurs cierges gracieusement ornés, tout transportait et émouvait.

Le célébrant était M. l'abbé Blaviel, grand vi-

caire du diocèse qui avait bien voulu se rendre à l'invitation de notre curé et rehausser ainsi l'éclat de la dignité de notre fête, et lorsque ce Saint ecclésiastique, au moment de la communion a appelé nos anges à la table Sainte, lorsque, par des paroles du cœur bien émouvantes, il leur a dit l'importance pour eux, pour leurs familles et pour la patrie du Sacrement qu'ils allaient recevoir, bien des larmes ont coulé et bien des cœurs refroidis ont senti se raviver en eux et principes oubliés et croyance affaiblie.

La seconde messe a été célébrée et chantée avec pompe, avec un ensemble et un élan, quant à la musique, admirables et ravissants; nous y avons entendu avec bonheur les voix connues et sympathiques de nos anciens orphéonistes.

Aux vêpres même luxé, même élan et nous garderons longtemps le souvenir précieux du sermon savant et profond que M. le grand vicaire a bien voulu prononcer pour nous du haut de la chaire de vérité; et quand Dieu allait s'élever dans les mains de son ministre pour nous bénir, un chœur de jeunes filles, admirablement composé, a chanté un cantique qui, par la musique, par les paroles et par l'exécution ne laissait rien à désirer. Qu'il me soit permis de rendre ici hommage au dévouement de M^{lle} Souquière, directrice de notre bureau de poste, qui, dans nos fêtes religieuses n'a jamais refusé le concours de sa voix éminemment remarquable, et de lui dire combien nous regrettons que des avantages mérités nous privent sitôt de ses excellentes qualités. Ses solos ont été sublimes.

La fête a fini par une dernière cérémonie bien imposante, le soir au crépuscule, la paroisse tout entière, croix et bannières en tête, chacun portant un flambeau s'est encore rendue de l'Eglise à la mairie où les enfants l'attendaient de nouveau, et les a conduits toujours processionnellement à l'Eglise pour le renouvellement des vœux du baptême. Pendant le trajet les voix vibrantes et énergiques de ces jeunes lévites se mêlant aux sons majestueux de nos cloches, cette foule nombreuse et calme, ces mille lumières parfaitement portées, tout produisait un effet splendide de grandeur et de majesté, et lorsque Dieu eut encore béni les enfants et les pères, chacun se retira bien ému et doucement impressionné, et tous répétaient ces paroles vraies et bien senties : Laissez-nous cette religion bien aimée, cette pierre de base qui fait l'édifice solide et sain. Que la Patrie reste unie avec elle, qu'elle la protège, car avec elle au point de vue moral et au point de vue matériel, elle aura des hommes droits, sages et honnêtes par le cœur; des hommes forts robustes et sains par le corps, qui ne s'étioleront jamais sous le feu des passions mauvaises ou sous le souffle brûlant des enseignements trop libres.

Hommage soit rendu à notre nouveau pasteur, M. l'abbé Ducos; par son zèle, son dévouement, sa distinction et sa charité il a déjà conquis ici tous les cœurs, et grâce à lui la fête a été magnifique.

Recevez, Monsieur, etc.

Un laïque d'Albas.

Albas, le 12 février 1872.

Le 21 octobre dernier, deux gendarmes de la brigade de Montréal, (Lot-et-Garonne) les nommés Sajous et Passaret, se trouvant en service de correspondance, traversaient le hameau de Lasgutières, commune de Castelnaud-d'Auzan. Ils aperçurent un chasseur armé d'un fusil à deux coups, et se mirent à sa poursuite.

Mais au moment où ils allaient l'atteindre, le chasseur se retourna et déchargea un coup de son arme sur le gendarme Sajous. Celui-ci, en se voyant menacé, eut heureusement le temps de faire sauter son cheval de côté. Néanmoins il reçut une partie de la charge à l'épaule droite.

En ce moment, le braconnier coucha en joue le gendarme Passaret. Sajous, voyant son camarade menacé, fit feu sur l'agresseur, mais sans l'atteindre. Celui-ci, ajustant toujours le gendarme Bassaret, lâcha deux fois de suite la détente de son fusil. Heureusement, l'arme dirigée presque à bout portant, refusa son service. Passaret, armé de son pistolet, tenta deux fois, mais en vain, de le charger sur son agresseur. Le braconnier s'enfuit alors rapidement, et put disparaître au fond d'un taillis, sur le bord duquel s'était engagé ce rapide et dramatique combat.

Dans sa fuite, le chasseur avait perdu sa casquette qui fut ramassée par les gendarmes.

Ce n'est que le 2 novembre qu'on parvint à connaître l'auteur des crimes qui viennent d'être racontés. Un jeune homme, Mathieu Labatut, qui avait été vu par les gendarmes en compagnie du chasseur, finit par avouer que celui-ci n'était autre que son beau-frère, Pierre Lanave.

Après des hésitations et des refus de répondre, Lanave a fait l'aveu de son crime. Il a reconnu

qu'il chassait sans permis, et que, se voyant à moment d'être pris par les gendarmes qui lui criaient de s'arrêter, il a fait contre eux usage de son arme.

La Cour d'assises du Gers a condamné Lanave à douze ans de travaux forcés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 février 1872.

Naissances.

Boissé, Hippolyte-Baptiste-Augustin et Marie-Julienne, (jumeau et jumelle) rue St-Etienne, — Baudet, Ursisse, rue Fénélon. — Barthe, Françoise, Cabessut. — Delor, Jules, naturel, à Labarre.

Mariages.

Garrigues, Pierre et Ilbert Guillaumette. — Cassan, François et Delfour, Marie-Magdalena.

Décès.

Lagarrigue, Henri, 4 mois, rue Portail-au-Vent. — Sastres, Jean-Pierre, gendarme en retraite, 76 ans, Labarre. — Carbois, Marie, sans profession, 16 ans, célibataire, Grande-Ghartreuse. — Baurreille, Justine, 13 mois, rue Fénélon. — Noël, Jean-Pierre, cultivateur, 77 ans, à la Peyro Quillado. — Monméja, Elisabeth, sans profession, 63 ans, rue Nationale.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 16 février, soir.

La discussion de la prise en considération de la proposition Dahirel, tendant à régler le droit du président de la République d'adresser des messages à l'Assemblée, a excité une grande attention et une émotion assez vive.

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, a indiqué que le gouvernement considérait cette proposition comme dangereuse.

La proposition a été ajournée à deux mois, sur la demande de M. Dahirel lui-même.

Au début de la séance, M. Mestreau, ancien préfet républicain de la Charente, avait dénoncé un almanach bonapartiste, colporté dans ce département. M. le ministre de l'intérieur a répondu qu'il ferait exécuter la loi sévèrement.

Versailles, 16 février, soir.

M. Casimir Périer poursuit activement sa campagne pour la formation d'une large majorité gouvernementale qui comprendrait la plupart des éléments dont se composent aujourd'hui la gauche, les deux centres et la droite modérée. C'est une grosse tâche qu'il a entreprise et nul n'aurait mieux mérité du pays s'il parvenait à la mener à bonne fin, mais bien des personnes craignent qu'il ne poursuive un but irréalisable au moins dans les circonstances actuelles.

On annonce toujours comme très-prochain le programme du comte de Chambord. Napoléon III se prépare, de son côté, à publier un manifeste, sous forme de lettre à M. Rouher.

Bourse de Paris.

Paris, 17 février 1872, soir.

Rente	3 p. %	56,45
—	4 1/2 p. %	83,00
—	5 p. %	91,45

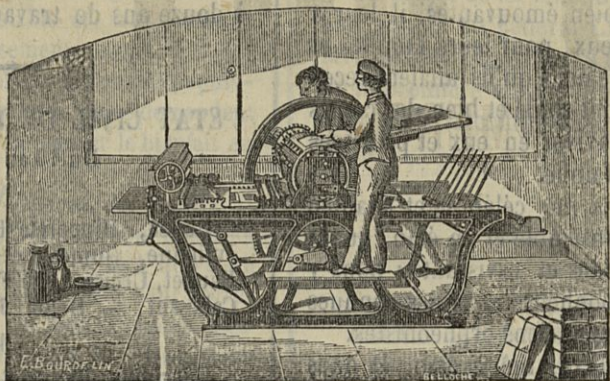
ILLUSTRATION.

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Chronique parlementaire. — L'aurore boréale du 4 février. — Les Théâtres. — Tableaux de voyage (quatrième article) : Gènes. — Tableaux, esquisses, études et dessins de Henri Regnault. — Le canal d'irrigation Ismaïlieh. — Les prophéties et la Prusse. (Deuxième article). — Gravures : Paris : l'aurore boréale du 4 février. — Accident arrivé à la diligence de Nice à Coni, en février. — Types et physiognomies de Paris : l'académie des joueurs de boules, boulevard d'Enfer. — Le chemin de fer de Nice à Gènes : Savone; — Voltri; — Le pont Carignan, à Gènes. — Vue générale de Gènes. — Isthme de Suez : le canal d'irrigation Ismaïlieh; aspect de la tranchée avant l'arrivée des eaux; — Chantiers et entrepôts d'Abou-Amed; — Aspect du canal avant l'arrivée des eaux; — Un convoi de terrassement. — La nature chez elle. — Echecs. — Rébus.

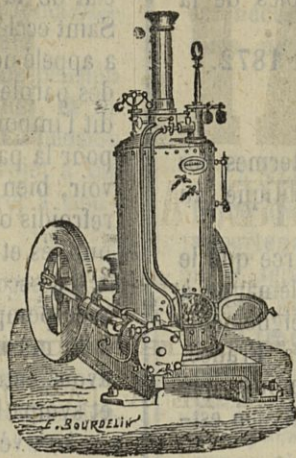
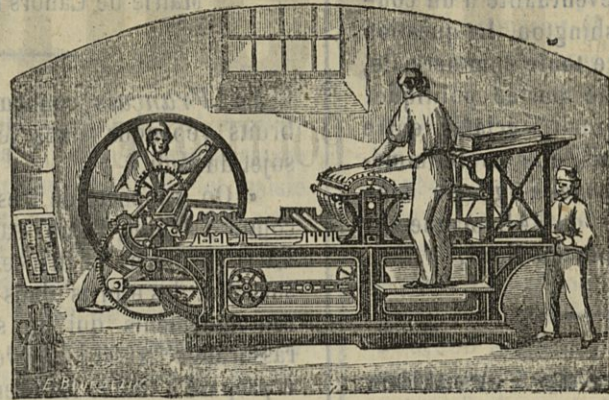
Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

PRESSE MUE PAR LA VAPEUR



PRESSE MUE PAR LA VAPEUR



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
 Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
 Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
 etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
 Livres — Registres avec réglure en tous sens
 Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
 etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 46 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

A VENDRE
 UNE
MAISON
 SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.
 Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.
 S'adresser à M. Laytou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

Avis très important, surtout pour les propriétaires vigneronniers qui ont leurs travaux en retard.

L'Elagueuse, déjà tant appréciée par l'avantage immense qu'elle procure par son travail bien fait, l'est encore beaucoup plus par celui qu'on obtient par la célérité avec laquelle on opère. Les contrefacteurs grossiers de cet instrument font son Eloge par les efforts qu'ils font dans l'ombre pour tâcher de l'imiter.

Ecrire franco à M. BARBARY, mécanicien breveté, s. g. d. g., à Luzech (Lot), pour le perfectionnement de cet instrument.
 Le prix de l'Elagueuse est fixé à 15 fr.

Bien indiquer son adresse.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.
 SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ente, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

AVIS

Par suite de la vente de la fonderie de St-Georges (Cahors), la clientèle de cette usine est prié d'adresser ses demandes à M. Julia, fondeur, qui en est l'acquéreur et qui joint ce fonds à son usine de fonderie, faubourg Cabessut.

Il mettra tous les soins à satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Ecluse, 29
 L'Administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'Administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3%. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

On demande

à représenter une bonne maison pour la vente des vins à Bordeaux et à Libourne. Ecrire à H. Relhié, à Bordeaux.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).
 2^o Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondne, derrière celle indiquée ci-dessus.

3^o Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Lagarrigue, notaire, ou à M^e Delbreil, avoué.

A VENDRE

Le Château de MAUROUS canton de Puy-l'Evêque (Lot) et ses dépendances.

S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.

A VENDRE

Une belle Propriété dans l'Aveyron, ligne d'Orléans, — 4 kilomètres environ d'une gare très importante, de contenance d'environ cent hectares où l'on trouve du phosphate.

Mise à prix 250 mille francs. S'adresser à M^e Grauiet, notaire à Villfranche.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8^o de 412 pages..... 1 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
 De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
 Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.